

Berne, le 4 avril 2025

**A l'attention des secrétaires des sections,**

**Information sur l'évolution des PER concernant l'application des fongicides à proximité des cours d'eau**

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons porter à la connaissance de vos membres une évolution réglementaire importante concernant l'application des fongicides à proximité des cours d'eau dans le cadre des Prestations Écologiques Requises (PER).

À partir de 2027, l'exception permettant l'application de fongicides (soufre, cuivre, etc.) à une distance minimale de 3 mètres des cours d'eau dans la bande de 3 à 6 mètres ne sera plus en vigueur. Concrètement, cela signifierait donc qu'il ne serait plus possible de traiter la vigne située à 3 mètres des cours d'eau avec ces produits après cette date.

Certains cantons encouragent pourtant la plantation de cépages résistants dans ces zones et versent des contributions à cet effet. Ces cépages nécessitent néanmoins 1 à 2 traitements à base de soufre et de cuivre autour de la floraison afin de limiter la pression des maladies et d'assurer leur pérennité.

VITISWISS, VignobleSuisse et l'Union Suisse des Paysans ont adressé un courrier aux autorités compétentes en début d'année 2025 afin de demander le maintien de l'autorisation d'appliquer ces traitements dans la bande des 3 à 6 mètres après 2026. Une réponse favorable a été reçue de la part de l'OFAG, qui a reconnu l'importance de cette question pour la viticulture. Une modification de l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD) est envisagée pour 2027, sous réserve d'acceptation par les offices et les cantons. **En attendant, l'exception est maintenue pour les deux prochaines années.**

Il est également envisagé d'inclure les produits biologiques (huiles essentielles d'orange, de fenouil, etc.) dans cette dérogation future, sous réserve d'approbation. A suivre.

Nous souhaitons informer clairement la branche de cette évolution sans encourager ou orienter les pratiques. En réponse aux interrogations de plusieurs cantons, nous vous prions de transmettre ces informations à vos membres afin qu'ils puissent anticiper ces changements.

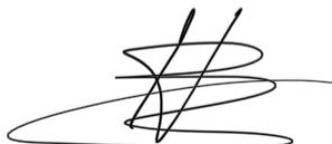
Vous trouverez ci-joint un schéma récapitulatif de la situation pour une meilleure compréhension.

Nous restons à votre disposition pour toute question complémentaire et vous remercions de votre collaboration.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées,



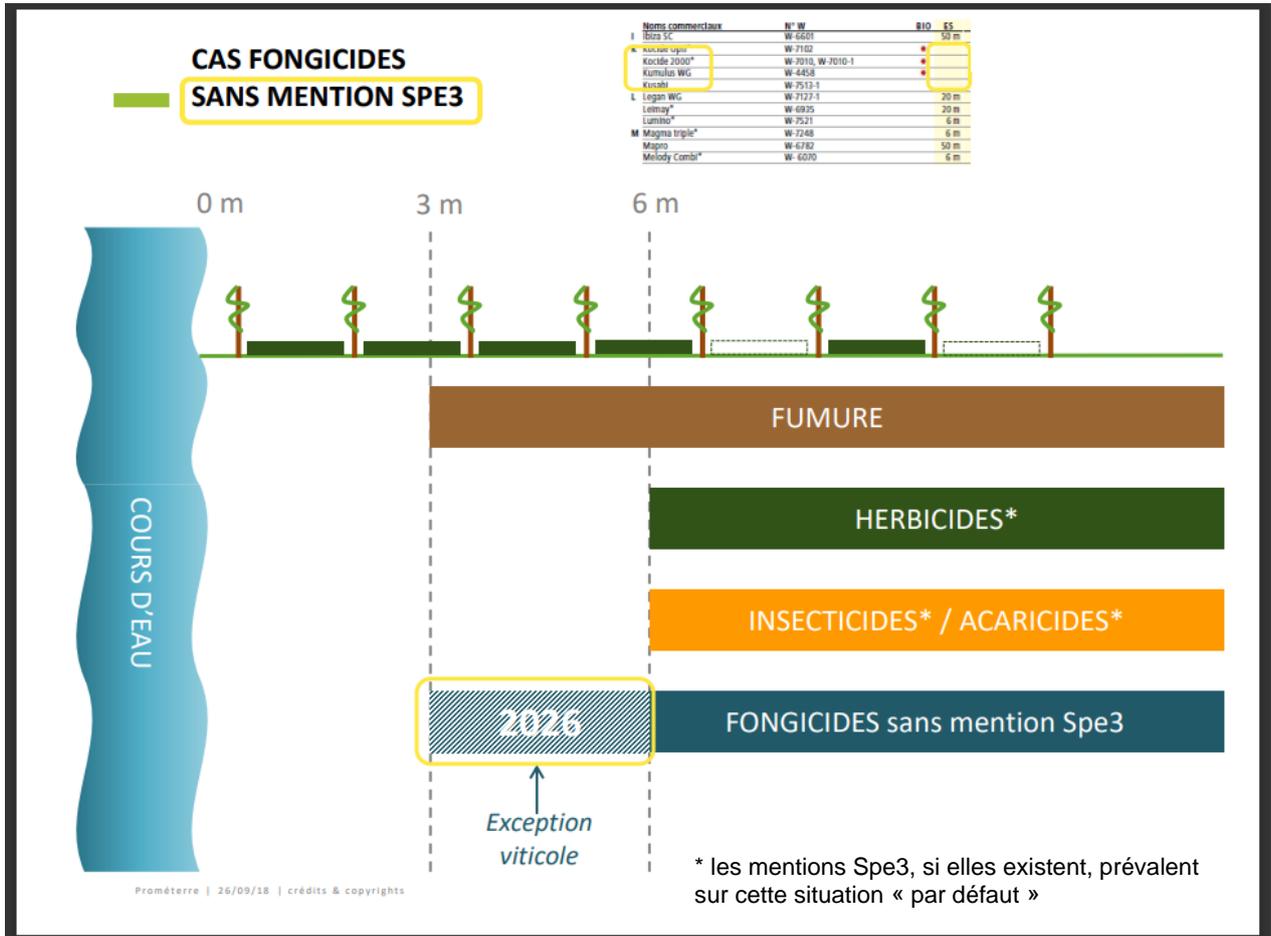
Boris Keller  
Président



Hélène Noirjean  
Directrice



Nora Dauphin (-Viret)  
Gestionnaire



Sources : Proconseil